



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2026 A 19 H 30**

Convoqués le vendredi 17 avril 2026, réunis à la mairie de Lalbenque le 28 avril 2026 à 19h30, sous la présidence de M. Sébastien NODARI, Maire,

**Etaient présents :**

Mme BOURGNOU Patricia, M. CHARONNAT Serge, Mme COQUOIN Magali, Mme DAUTEUILLE Johanna, M. DELON Aymeric, M. DELON Kévin, M. FRAUX Denis, Mme GUIRAL Géraldine, M. HODJIGUE Fabrice, Mme LEZOURET-CONQUET Myriam, M. LONJOU Charles, Mme MOVSESSIAN Sandra, M. NODARI Sébastien, Mme PAGUESSORHAYE Delphine, Mme SERENNE Joëlle, M. SPERANDIO Serge, M. TESTUT Jean-Luc, Mme TISON Sylviane.

**Etait absent excusé :** Philippe PARIAT.

**Avant donné procuration :** Philippe PARIAT a donné procuration à Joëlle SERENNE.

Le secrétaire de séance est Serge CHARONNAT.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- 1 – Motion de soutien contre la fermeture de classes aux écoles**
- 2 - Présentation et vote du budget 2026 pour le budget principal**
- 3 - Présentation et vote du budget gymnase 2026**
- 4 - Affectation des résultats 2025 Budget principal et budget Gymnase**
- 5 - Vote des taux des 4 taxes directes locales pour 2026,**
- 6 – Application de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2026 avec le référentiel M57**
- 7 – Examen et vote des subventions aux associations pour 2026**
- 8 – Rénovation du presbytère en Tiers-lieu : avenants au marché**
- 9 – CCAS : nomination des 6 membres nommés non élus pour compléter la composition du conseil d'administration**
- 10- Dénomination de voies communales**
- 11 – Comités consultatifs : tirage au sort des membres non élus.**
- 12 - Constitution du Jury d'Assises 2027 : tirage au sort**
- 13 – Questions Diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 27 Mars 2026, en vue de son approbation.

Kévin DELON souhaite faire plusieurs observations.

**Au point 1 :** Kévin DELON intervient pour dire qu'à ce jour les délégations du Maire des adjoints et conseillers délégués n'ont pas été présentées en conseil municipal.

En réponse, Aymeric DELON détaille les délégations de chaque adjoint et de chaque conseiller municipal.

Au point 7 : Kévin DELON demande au Maire la possibilité pour le groupe Lalbenque Ensemble de pouvoir proposer deux membres pour le CCAS.

Monsieur le Maire accepte cette proposition.

Au point 12 : Kévin Delon indique que la commission d'appel d'offre ne sera jamais réunie car il est très peu probable qu'un marché de travaux dépasse 5 404 000 €. Il demande que soit appliquée la même règle que le mandat précédent en s'appuyant sur les membres de la commission d'appel d'offre pour examiner les marchés de travaux en procédure adaptée.

Pour cela il est nécessaire de fixer un seuil, par exemple pour tous les marchés de travaux qui dépasseront 100 000 € HT.

Aymeric DELON indique que le montant pourra être défini ultérieurement.

Questions diverses : Kévin DELON partage l'information de l'annonce de suppression d'une classe à l'école publique faite dans la presse le matin même. Il demande au Maire si ce dernier a été informé de ce projet de suppression de classe.

Après avoir pris en compte ces observations, le procès-verbal du 27/03/2026 est validé à l'unanimité.

#### **Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :**

**Décision n°2026-11** : la concession funéraire située section AB n° 8 est rétrocédée à la commune suite à une erreur de choix de dimension de concession, montant remboursé : 200 €.

**Décision n° 2026-12** : la saison 2026 de l'espace aquatique municipal "Caussé'O" débute le week-end du 20 et 21 juin, avec gratuité. La piscine sera accessible au public les 24, 27, 28 juin et 1 juillet (de 15h à 18h30) puis sans interruption à des horaires élargis (de 14h30 à 19 h) du samedi 04 juillet au lundi 31 août.

A partir de l'ouverture de la saison 2026, les tarifs de la piscine municipale de Lalbenque sont fixés comme suit :

<b>TARIFS-BAIGNADE</b>			
<b>Détail</b>	<b>Enfants (gratuit moins de 5 ans)</b>	<b>Adultes (à partir de 18 ans)</b>	<b>Tarif social adultes (demandeurs d'emploi-étudiants-sénior plus de 70 ans)</b>
<b>Tarif-Matin (dimanche du 5/07 au 30/08)</b>	1.50 €	2.50 €	2.00 €
<b>Tarif-Après-Midi</b>	2.50 €	3.50 €	2.50 €
<b>Carte-abonnement-10-entrées-APRES-MIDI</b>	22.00 €	32.00 €	22.00 €

<b>COURS<sup>o</sup> : LECONS-DE-NATATION-ENFANT--APPRENTISSAGE<sup>o</sup></b>	
1 séance de natation (30 mn) <sup>o</sup>	13 € <sup>o</sup>
Forfait 10 séances <sup>o</sup>	120 € <sup>o</sup>
<i>Application des QF pour les habitants de Lalbenque<sup>o</sup></i>	
Forfait 10 séances -- QF < 850 <sup>o</sup>	60 € <sup>o</sup>
Forfait 10 séances -- 851 < QF < 1100 <sup>o</sup>	90 € <sup>o</sup>
Forfait 10 séances -- QF > 1101 <sup>o</sup>	120 € <sup>o</sup>
<sup>o</sup>	<sup>o</sup>
<b>COURS<sup>o</sup> : LECONS-DE-NATATION-ENFANT--PERFECTIONNEMENT<sup>o</sup></b>	
1 séance de natation (40 mn) <sup>o</sup>	13 € <sup>o</sup>
Forfait 10 séances <sup>o</sup>	120 € <sup>o</sup>
<i>Application des QF pour les habitants de Lalbenque<sup>o</sup></i>	
Forfait 10 séances -- QF < 1100 <sup>o</sup>	90 € <sup>o</sup>
Forfait 10 séances -- QF > 1101 <sup>o</sup>	120 € <sup>o</sup>
<sup>o</sup>	
<b>COURS<sup>o</sup> : LECONS-DE-NATATION-ADULTE<sup>o</sup></b>	
1 séance de natation <sup>o</sup>	18 € <sup>o</sup>
Forfait 10 séances <sup>o</sup>	160 € <sup>o</sup>

<b>COURS<sup>o</sup> : AQUAGYM-ADULTE<sup>o</sup></b>	
1 séance d'aquagym (45 mn) <sup>o</sup>	10 € <sup>o</sup>
Forfait 10 séances <sup>o</sup>	85 € <sup>o</sup>
Forfait de 20 séances <sup>o</sup>	160 € <sup>o</sup>
<b>COURS<sup>o</sup> : AQUABIKE-ADULTE<sup>o</sup></b>	
1 séance d'aquabike (30 mn) <sup>o</sup>	12 € <sup>o</sup>
Forfait 5 séances <sup>o</sup>	55 € <sup>o</sup>
Location d'un vélo (30 mn) <sup>o</sup>	4 € <sup>o</sup>

<b>LOCATION LIGNE D'EAU<sup>o</sup></b>	
Location d'une ligne / heure <sup>o</sup>	15 € <sup>o</sup>
Location du grand bassin <sup>o</sup> : 4 lignes/heure <sup>o</sup>	60 € <sup>o</sup>

<b>ENTREES-DES-SCOLAIRES-ET-GROUPES<sup>o</sup></b>	
Groupe scolaire <sup>o</sup> : écoles hors du territoire de la CCPLL et des 3 RPI limitrophes <sup>o</sup>	1.2 €/l'entrée <sup>o</sup>
Groupe scolaire <sup>o</sup> : collège, lycée, centre de loisirs, établissements <sup>o</sup>	1.70 €/l'entrée <sup>o</sup>

<b>Autres tarifs<sup>o</sup> : autres services/buvette<sup>o</sup></b>	
Boissons <sup>o</sup>	2 € <sup>o</sup>
Boissons (eau) <sup>o</sup>	1 € <sup>o</sup>
Glace (glace à l'eau) <sup>o</sup>	1 € <sup>o</sup>
Glace (barres glacée, etc...) <sup>o</sup>	2 € <sup>o</sup>
Goûter salé (chips) <sup>o</sup>	0.50 € <sup>o</sup>
Goûter sucré (bonbons) <sup>o</sup>	1 € <sup>o</sup>

**Décision n° 2026-13** : suite à la réfection des terrains de la plaine de jeux à Guiraudou, il convient de finaliser l'équipement avec du matériel sur chaque terrain (terrain d'honneur et terrain d'entraînement).

Après deux devis sollicités, pour du matériel identique, nous avons obtenu :

- Le devis d'OVALEQUIP pour un montant de 25 495 € HT soit 31 188 € TTC
- Le devis d'INTERSPORT pour un montant de 22 798.70 € HT et 27 358.44 € TTC.

Je vous informe que je valide la proposition de devis de l'entreprise INTERSPORT COLLECTIVITES pour un montant de 22 798.70 € HT soit 27 358.44 € TTC.

## ORDRE DU JOUR

### 1 – Motion de soutien contre la fermeture de classes aux écoles

Monsieur le Maire propose une motion d'opposition à la fermeture de classes dans le Lot et en donne lecture.

Cette proposition de motion fait suite à l'information d'une suppression de classes à l'école élémentaire de Lalbenque, mais également dans d'autres écoles du département.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a été organisée le 17/04/2026 à la salle de conférence de la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne, à l'initiative du Député Aurélien PRADIE et du maire de Lalbenque, avec le soutien du Président de la communauté de communes Jean-Claude SAUVIER.

Plusieurs maires du Département étaient présents et un courrier a été fait à la Préfète du Lot.

Myriam LEZOURET-CONQUET demande si une étude démographique a été faite pour constater ces diminutions d'effectifs.

Sébastien NODARI indique que l'étude démographique n'a pas été faite pour le moment, mais il est nécessaire de faire un point sur les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire 2026-2027.

Myriam demande pourquoi il n'y a pas eu de mobilisation des associations de parents d'élèves sur cette suppression de classe.

Sébastien NODARI indique que tout cela s'est fait en catimini, sans discussion, sans concertation. C'est une situation inédite pour le Lot. Il faut que la totalité des inscriptions se fassent le plus rapidement possible afin que la DASEN ait des chiffres actualisés.

Patricia BOURGNOU indique que l'association des parents d'élèves a écrit à la DASEN et une réponse a été donnée.

Sylviane TISON indique qu'il devrait y avoir un collectif au niveau des parlementaires pour avoir plus de poids.

Aymeric DELON indique que de nombreuses questions se posent au niveau national, sur la baisse démographique du pays.

Jean-Luc TESTUT indique qu'il pourrait y avoir une relance au niveau des inscriptions.

Sébastien NODARI informe qu'à la rentrée des classes début mai, un état des lieux sera fait avec le directeur pour affiner les effectifs.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition de motion à la fermeture de classes dans le Lot proposée ci-dessous.**

### **Motion de la commune de Lalbenque à l'attention des élus locaux et de l'État pour la défense de l'école rurale et contre les fermetures de classes dans le Lot**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LALBENQUE**

VU le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1948, en son alinéa 13 (dont la portée Constitutionnelle a été affirmée par la jurisprudence), qui affirme que « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant [...] à l'instruction* »,

VU le Code de l'éducation, et notamment son article L111, qui dispose que « *l'éducation est la première priorité nationale* » et que « *le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants, [qu'il] contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative, [qu'il] reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser, [qu'il] veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction* »,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 en son alinéa 4, qui autorise le conseil municipal à traiter de délibérations, y compris non décisives, sur toute affaire de la commune,

**CONSIDÉRANT** que l'école de la République est un service public fondamental, garant de l'égalité des chances, de la cohésion sociale et de la vitalité de nos territoires,

**CONSIDÉRANT** que les annonces relatives à la carte scolaire 2026 dans le département du Lot font état de suppressions de classes dans plusieurs communes rurales, parmi lesquelles Lalbenque, suscitant une vive inquiétude des familles, des élus, des équipes éducatives et des habitants,

**CONSIDÉRANT** que l'école rurale ne peut être évaluée à la seule lumière d'une logique comptable, mais qu'elle constitue un investissement d'avenir pour l'aménagement équilibré du territoire, l'attractivité résidentielle, le maintien des services publics de proximité et la qualité des apprentissages,

**CONSIDÉRANT** que les fermetures de classes entraînent une dégradation concrète des conditions d'enseignement, une augmentation des effectifs par classe, une diminution de l'accompagnement individualisé des élèves, et fragilisent durablement la vie de nos communes,

**CONSIDÉRANT** que la défense de l'école rurale dépasse les intérêts particuliers de chaque commune et relève d'un enjeu départemental de solidarité territoriale,

### **DÉCIDE**

- **D'affirmer son opposition à toute fermeture de classe dans les écoles rurales du Lot, et notamment à la fermeture envisagée à Lalbenque ;**
- **De rappeler que l'école rurale est une chance pour nos enfants, pour les familles et pour l'avenir de nos communes,** et qu'elle permet un cadre d'apprentissage à taille humaine, un lien de proximité entre les acteurs éducatifs et les familles, ainsi qu'une présence publique indispensable à l'équilibre de la vie locale ;
- **De demander à la Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), à Madame la Préfète du Lot, à Madame la Rectrice de l'académie de Toulouse et au ministère de l'Éducation nationale de renoncer aux fermetures de classes envisagées dans le département du Lot ;**
- **De demander que les décisions en matière de carte scolaire prennent pleinement en compte les réalités rurales :** éloignement géographique, démographie locale, attractivité des communes, besoins des familles, accueil des jeunes enfants, inclusion scolaire et qualité pédagogique ;
- **D'appeler l'ensemble des maires et conseils municipaux du Lot à adopter cette motion,** afin d'exprimer une position commune et unanime en faveur du maintien des classes et de la défense de l'école rurale ;
- **D'adresser la présente motion :**
  - à Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Lot ;
  - à Madame la Préfète du Lot ;
  - à Madame la Rectrice de l'académie de Toulouse ;
  - aux parlementaires du Lot ;

à l'Association des maires du Lot (AMF 46) ;  
à l'ensemble des communes du département du Lot pour soutien et délibération.

## **2 - Présentation et vote du budget 2026 pour le budget principal**

Monsieur le Maire présente le budget 2026 pour un montant de **2 895 585 €** en dépenses et en recettes.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES 2026</b>			<b>RECETTES 2026</b>		
<b>CHAP</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PREVU 2026</b>	<b>CHAP</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PREVU 2026</b>
<b>O11</b>	Charges à caractère général	<b>871 800.00 €</b>	<b>002</b>	<b>Excédent reporté</b>	<b>319 126.12 €</b>
<b>O12</b>	Charges de personnel	<b>1 232 000.00 €</b>	<b>O13</b>	Atténuations de charges (remb maladies)	<b>35 000.00 €</b>
<b>O14</b>	Atténuation de produits (FNGIR suite à suppression taxe professionnelle)	<b>42 571.00 €</b>	<b>70</b>	Produits des services, du domaine et ventes diverses (cantine-alae-piscine-matériel)	<b>445 500.00 €</b>
<b>O23</b>	Virement de la section d'investissement (excédent brut de fonctionnement)	<b>379 243.25 €</b>	<b>73</b>	Impôts et taxes	<b>882 995.00 €</b>
<b>O42</b>	Opération d'ordre de transfert entre sections Amortissements	<b>120 000.00 €</b>	<b>74</b>	Dotations, subventions et participations	<b>1 008 495.60 €</b>
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante (subventions asso + indemn élus, etc...)	<b>216 480.00 €</b>	<b>75</b>	Autres produits de gestion courante – loyers	<b>183 460.00 €</b>
<b>66</b>	Charges financières	<b>30 321.75 €</b>	<b>76</b>	Produits financiers	<b>8.28 €</b>
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	<b>3 000.00 €</b>	<b>042</b>	Opération d'ordre de transfert entre sections	
<b>68</b>	Provisions pour créances douteuses	<b>169.00 €</b>	<b>72</b>	<b>Travaux en régie</b>	<b>18 000.00 €</b>
			<b>77</b>	Produits exceptionnels	<b>3 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 895 585.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 895 585.00 €</b>

### **Observations sur la section de fonctionnement :**

Kévin DELON demande s'il est possible d'avoir le montant exact des indemnités annuelles des élus, car il est prévu 80 000 € au budget 2026.

Monsieur le Maire indique que ce montant sera donné prochainement.

Myriam LEZOURET-CONQUET souhaite savoir ce qui est prévu au niveau de la ligne achat alimentation, car il est indiqué la commune de Limogne.

Sébastien NODARI indique que la commune de Limogne nous a sollicité pour la fourniture des repas, c'est à l'étude.

La section d'investissement est équilibrée avec un montant de **3 012 963 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES 2026					RECETTES 2026				
CHAP	LIBELLE	RESTE A REALISER 2025	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL CREDITS 2026	CHAP	LIBELLE	RESTE A REALISER 2025	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL CREDITS 2026
001	Déficit d'investissement		222 095.25 €	222 095.25 €	040	Opérat° d'ordre transfert entre sect°		120 000.00 €	120 000.00 €
041	Opérations patrimoniales		50 000.00 €	50 000.00 €	041	Opérations patrimoniales		50 000.00 €	50 000.00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre section		18000.00 €	18 000.00 €	10	Dotation, fods réserves, fctva,TLE		291 666.25 €	291 666.25 €
165	Emprunts remboursement capital		165 000.00 €	165 000.00 €		FCTVA		82 565.00 €	82 565.00 €
165	Dépôts et cautionnements		1 499.75 €	1 499.75 €		Taxe d'aménagement		25 000.00 €	25 000.00 €
204	Subv équipement versées		15 000.00 €	15 000.00 €		AFFECTION PROPOSEE		184 101.25 €	184 101.25 €
21	Investissement	1 095 368 €	1 446 000.00 €	2 541 368.00 €	13	Subventions d'investissement	833 362.03 €	819 119.00 €	1 652 481.03 €
					16	Emprunts et dettes assimilées	300 000.00 €	213 072.72 €	513 072.72 €
					165	Dépôts et cautionnements		1 499.75 €	1 499.75 €
					021	Virement de la section de fonct		379 243.25 €	379 243.25 €
					024	Produits des cessions d'immobilisations		5 000.00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 095 368 €</b>	<b>1 917 595.00 €</b>	<b>3 012 963.00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 133 362.03€</b>	<b>1 741 158.25 €</b>	<b>3 012 963.00 €</b>

Soit un cumul de budget des deux sections en dépenses et en recettes : 5 908 548 €

Le maire laisse la parole à Aymeric DELON pour la présentation des opérations d'investissement.

Une lecture approfondie est faite de l'ensemble des opérations d'investissement :

Acquisitions foncières : 175 000 €

Programme de défense incendie : 69 000 €

Acquisitions matériels et mobiliers divers : 75 000 €

Plaine de jeux : réfection des terrains, bâtiment : 1 115 000 €

Voirie, réseaux divers : 30 000 €

Aménagement abords de l'église St Quirin : 3 000 €

Budget participatif 2026 : 15 000 €

Rénovation du presbytère : 470 000 €

Travaux à la gendarmerie : 80 000 €

Création d'espaces associatifs et d'expositions rue du paradis : 235 000 €

Rénovation clos et couvert St Quirin : 10 000 €

Etudes eaux pluviales : 9 368 €

Rénovation toiture de l'église de Paillas : 120 000 €

Programme voirie 2025 : 10 000 €

Programme voirie 2026 : 50 000 €

Travaux de sécurisation (piétonnier route de Laburgade et route de Cremps) : 35 000 €

**Observations sur la section d'investissements :**

Kévin DELON demande des précisions sur les crédits concernant les acquisitions foncières, montant prévu de 175 000 €.

En réponse, ce montant de 175 000 € intègre l'achat de la maison Flaujac (effectué en février 2026) et l'achat du terrain Dayma (à prévoir) pour le projet de rénovation et construction de 14 logements à Lavyssade et une prévision complémentaire si besoin.

Concernant le projet de construction du bâtiment vestiaires/club house de Guiraudou avec panneaux photovoltaïques pour autoconsommation collective, Kévin DELON demande si la société ENI PLENITUDE nous a fait un retour sur les engagements pris avant la validation de leur permis de construire.

En réponse, pour l'instant pas de retour, il convient de solliciter des financements et de relancer également l'entreprise.

Kévin DELON demande si un budget participatif est prévu cette année.

Joëlle SERENNE informe que le budget participatif va être lancé tout prochainement avec une possibilité de déposer des projets à partir du **1/05 jusqu'au 20/06**.

Une grille de critères va être dressée et sera validée en conseil municipal de juillet 2026.

L'étude des dossiers sera faite et les lauréats seront annoncés au moment du forum des associations l'AGOR'ASSO en septembre.

Kévin DELON souhaite préciser que plusieurs opérations sont réinscrites au budget en nouveaux crédits. Elles étaient déjà existantes au cours des exercices précédents (exemple : rénovation église de Paillas, création d'espaces associatifs et d'expositions rue du paradis).

En réponse, il est indiqué que ces opérations n'ont pas été reprises en restes à réaliser, car pas d'engagement en dépenses mais elles figuraient effectivement au budget précédent.

Kévin DELON souhaite savoir ce qui est prévu en matière d'investissement sur 2026.

Il indique que la rénovation de l'église de paillas est prioritaire car les financements sont acquis.

Monsieur le Maire souhaiterait pouvoir faire les 3 opérations suivantes :

- le bâtiment vestiaires et club house de la plaine de jeux,
- la rénovation de l'église Paillas
- la création d'espaces associatifs et d'expositions rue du paradis

Aymeric DELON indique que sur ces programmes qui ont été portés, il faut faire attention par rapport aux financements déjà obtenus et leur caducité.

Il indique que la création d'espaces associatifs et d'expositions rue du paradis (maison Boissy), est plus urgente car nous avons une DETR 2024.

Patricia BOURGNOU demande à Aymeric DELON qu'est-ce qui est prévu comme aménagements dans la maison Boissy.

Monsieur le Maire fait la rétrospective des dépenses de fonctionnement qui pèsent sur le budget de la commune. Certains projets d'investissement vont générer des coûts de

fonctionnement importants (de la plaine de jeux, la piscine, etc...), il faut rester prudent afin de pouvoir conserver de la capacité d'autofinancement pour investir.

Sylviane TISON indique qu'il va falloir être très prudent dans les mois et les années à venir, et gérer la collectivité « en bon père de famille ».

**Après examen approfondi de la présentation du budget 2026, l'assemblée vote à l'unanimité avec 3 abstentions celles de Kévin DELON, Serge CHARONNAT et Myriam LEZOURET-CONQUET le budget principal de la commune de Lalbenque pour l'exercice 2026, comprenant les équilibres des sections de fonctionnement et d'investissement.**

### **3 - Présentation et vote du budget gymnase 2026**

Monsieur le Maire présente le budget 2026 du budget gymnase. Il s'équilibre en section de fonctionnement au montant de 74 270 € et en section d'investissement au montant de 59 358 €.

#### **Budget Gymnase**

##### **Détail de la section de fonctionnement :**

<b>O11</b>	Charges à caractère général	<b>65 000.00 €</b>
<b>65</b>	Charges de gestion courante	<b>10.46 €</b>
<b>66</b>	Charges financières	
<b>O23</b>	Virement à la section d'investissement	<b>1 260.00 €</b>
<b>042</b>	Amortissements	<b>7 999.54 €</b>
	<b>Total des dépenses</b>	<b>74 270.00 €</b>
<b>70</b>	Ventes d'électricité	<b>56 002.22 €</b>
<b>OO2</b>	Report en fonctionnement	<b>18 267.78 €</b>
	<b>Total des recettes</b>	<b>74 270.00€</b>

##### **Détail de la section d'investissement :**

<b>23</b>	Immobilisations en cours (non affecté)	<b>59 358.00 €</b>
	<b>Total des dépenses</b>	<b>59 358.00 €</b>
<b>001</b>	Excédent de fonctionnement reporté	<b>50 098.46 €</b>
<b>O21</b>	Virement de la section de fonctionnement	<b>1 260.00 €</b>
<b>O40</b>	Amortissement de la toiture	<b>7 999.54 €</b>
	<b>Total des recettes</b>	<b>59 358.00 €</b>

**Le cumul des budgets section de fonctionnement et d'investissement : 133 628 €.**

Sandra MOVSESSIAN demande ce qui est prévu en dépenses d'investissement au compte 23 pour 59 358 €.

En réponse, cette dépense est une prévision qui sert à équilibrer la section et ces crédits peuvent servir en cas de changement imprévu d'équipements au niveau de la centrale photovoltaïque (panneaux, onduleurs, etc..).

**Après observations, l'assemblée vote à l'unanimité le budget annexe du gymnase pour l'exercice 2026, comprenant les équilibres des sections d'exploitation et d'investissement.**

#### **4 - Affectation des résultats 2025 Budget principal et budget Gymnase**

Monsieur le Maire informe qu'après le vote du compte financier unique de 2025, il convient de prévoir l'affectation du résultat 2025 pour partie en investissement et l'excédent reporté en fonctionnement.

Pour le BUDGET PRINCIPAL :

Résultat d'investissement :	-222 095.25 €
Solde des restes à réaliser :	37 994.03 €
<b>Solde global investissement :</b>	<b>-184 101.22 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter :</b>	<b>503 227.34 €</b>
<b>Utilisation du résultat de fonctionnement</b>	
Couverture du déficit d'investissement (1068) :	-184 101.22 €
<b>Report à nouveau en fonctionnement ligne 002 :</b>	<b>319 126.12 €</b>

**Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget général au budget de l'exercice 2026 conformément à la présentation précédente pour rappel :**

**-affectation au 1068 : 184 101.22 €**  
**-report en excédent de fonctionnement, ligne 002 : 319 126.12 €**

Pour le BUDGET GYMNASSE :

Monsieur le Maire informe qu'après le vote du compte financier unique de 2025, il convient de prévoir l'affectation du résultat 2025, compte tenu que nous avons un excédent, l'intégralité est reporté en fonctionnement.

Les résultats sont les suivants :

<u>Résultat d'investissement :</u>	7 907.04 €
<u>Résultat antérieur :</u>	42 191.42 €
<u>Solde global investissement :</u>	<b>50 098.46 €</b>
<b><u>Résultat de fonctionnement à affecter :</u></b>	<b>18 267.78 €</b>
<b><u>Utilisation du résultat de fonctionnement</u></b>	
<u>Pas de déficit d'investissement, donc pas d'affectation :</u>	0.00 €
<b><u>Report à nouveau en fonctionnement :</u></b>	<b>18 267.78 €</b>

**Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe du Gymnase au budget de l'exercice 2026 conformément à la présentation précédente, pour rappel :**

**Report à nouveau en fonctionnement ligne 002 : 18 627.78 €**

### **5 - Vote des taux des 4 taxes directes locales pour 2026.**

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article 1639 A du CGI, et compte tenu du renouvellement des conseils municipaux en 2026, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 30 avril 2026.

Or, en l'absence en cette année particulière d'élections d'une analyse et d'un débat entre élus de qualité suffisante, nous prenons dès lors la décision de fixer les taux de l'année 2026 sur ceux de l'année 2025, comme cela avait été par ailleurs le cas entre 2024 et 2025.

Par ailleurs, il est présenté l'évolution projetée des bases et produits (base x taux) de la fiscalité locale pour 2026. Elle est tirée des états 1259 de notification des bases fiscales prévisionnelles, un document fourni par l'administration fiscale à chaque collectivité concernée.

Pour rappel les taux pour 2025 étaient les suivants :

<b>Taux de la taxe foncière bâtie :</b>	<b>37.24 %</b>
<b>Taux de la taxe foncière non bâtie :</b>	<b>130.32 %</b>
<b>Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires :</b>	<b>11.10 %</b>
<b>Taux de la contribution foncière des entreprises :</b>	<b>16.15 %</b>

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2026, les taux des 4 taxes à l'identique :

<b>Taux de la taxe foncière bâtie :</b>	<b>37.24 %</b>
<b>Taux de la taxe foncière non bâtie :</b>	<b>130.32 %</b>
<b>Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires :</b>	<b>11.10 %</b>
<b>Taux de la contribution foncière des entreprises :</b>	<b>16.15 %</b>

**Le conseil municipal décide à l'unanimité la fixation des taux de la fiscalité directe locale de la commune de Lalbenque à un niveau identique à l'année 2025 comme indiqué ci-dessus.**

**Kévin DELON souhaite préciser que la liste Lalbenque Ensemble s'était engagée également dans sa campagne à ne pas augmenter les impôts.**

### **6 – Application de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2026 avec le référentiel M57**

Monsieur le Maire rappelle le référentiel M57 qui s'étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et du ministre de l'Action et des Comptes Publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques.

Considérant que la Collectivité a adopté par la délibération n° 2023-11-02 du Conseil Municipal en date du 10/11/2023 la nomenclature M57 abrégée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

**Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, pour l'exercice 2026, et lui donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, pour l'exercice 2026.**

### **7 – Examen et vote des subventions aux associations pour 2026**

Monsieur le Maire laisse la parole à Magali COQUOIN, 2<sup>ème</sup> adjointe et présidente du comité constitutif lien social et vie associative pour présenter les demandes de subventions aux associations.

Kévin DELON souhaite savoir dans le cas où un élu est membre d'une association ou proche de membres de celle-ci, si on doit sortir pour ne pas prendre part au vote. Il demande à ce que l'on définisse le cadre afin que cela s'applique à tous.

Aymeric DELON expose les règles spécifiques en la matière lors du vote des subventions aux associations, et notamment la prévention des conflits d'intérêts.

Le fait d'avoir des proches (parents, conjoints, enfants, amis) ayant un intérêt privé dans une structure constitue un motif d'intérêt privé pour l'élu.

Sylviane TISON indique que l'on n'est jamais trop prudent.

Myriam LEZOURET-CONQUET réagit aux points juridiques énoncés par Aymeric DELON car dans la commune tout le monde se connaît.

Sébastien NODARI indique que chaque élu concerné de près ou de loin ne prendra pas part au vote et quittera momentanément la séance.

Magali COQUOIN souhaite faire une introduction avant de traiter une à une les demandes de subventions aux associations.

Elle indique que l'étude des dossiers a été compliquée cette année avec la période des élections.

L'étude a été faite avec la commission vie associative de l'ancienne mandature, et la majeure partie des demandes ont été traitée par cette commission.

D'autres dossiers sont arrivés hors délai mais ils ont été pris en charge.

Pour l'instant, je n'ai pas pu travailler avec le nouveau comité consultatif, il sera mis en place à l'issue de la réunion de ce conseil municipal.

Elle rappelle qu'il y a un important maillage sur la commune et du lien social. Nous gérons de l'argent public et nous devons le gérer en fonction des besoins.

Rappel des critères existants : nombre d'adhérents, les réserves financières (une année de fonctionnement), la réalisation des projets de l'année passée, les synergies avec d'autres associations, promotion du village et si les commerces locaux en tirent des bénéfices.

Une réunion a été faite entre les nouveaux élus et les associations. Il a été fait la remarque que cette année plus particulièrement, elles n'ont pas respecté les délais pour retourner leur dossier.

Kévin DELON demande s'il y aura de nouveaux critères, notamment pour les comptes d'épargne. Il trouve que le règlement de la communauté de communes est bien fait. Aujourd'hui c'est déclaratif mais nous n'avons pas de documents officiels.

Avant d'aborder les propositions une à une dans l'ordre alphabétique, Magali COQUOIN souhaite faire la liste des associations qui n'ont pas demandé de subvention cette année et elle les remercie :

L'ALCEP – l'association des Trufficulteurs – le CAP – le Club informatique – Lac réactivité – Le livre une aventure – le relais de Kellas – l'association St Quirin – le Syndicat des Trufficulteurs.

Les attributions de subventions aux associations sont les suivantes :

Associations	Sollicitation	Proposition de la commission	Vote du conseil municipal	Vote
<b>AMICAL DES DONNEURS DU SANG</b>	<b>600 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	Unanimité
Observations : Jean—Luc Testut aurait préféré qu'il soit octroyé 600 €, Delphine PAGUESSARAYE demande si l'année prochaine, il pourra y avoir un retour et une éventuelle révision.				
<b>ANIMATION SAINT GENIES</b>	<b>600 €</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	Unanimité
<b>Association des parents d'élèves écoles publiques</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	Unanimité
Observation : Patricia BOURGNOU ne prend pas part au vote.				
<b>Association de randonnée équestre des truffières ARET</b>	<b>400 €</b>	<b>350 €</b>	<b>350 €</b>	Unanimité
Observation : Unanimité				
<b>BABEL GUM</b>	<b>1 500 €</b>	<b>800 €</b>	<b>800 €</b>	Unanimité
Observation : l'association n'a pas réalisé le projet iris l'an dernier.				
<b>BASKET CLUB LALBENQUE</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	Unanimité
Observation : Patricia BOURGNOU ne prend pas part au vote.				
<b>CLUB DE PECHE</b>	<b>500 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	Unanimité
<b>COMITE DES FETES ST HILAIRE</b>	<b>1 200 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	Unanimité
Observation : Magali COQUOIN et Johanna DAUTEUILLE ne prennent pas part au vote.				
<b>COMITE DES FETES DE LALBENQUE</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 100 €</b>	<b>2 100 €</b>	Unanimité
<b>FOOTBALL CLUB LALBENQUE-FONTANES</b>	<b>8 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	Majorité avec 2 votes contre.
Observation : Patricia BOURGNOU et Johanna DAUTEUILLE votent contre, subvention trop élevée par rapport à d'autres associations. Sandra MOVSESSIAN et Denis FRAUX ne prennent pas part au vote. Jean-Luc TESTUT indique qu'il y a beaucoup d'adhérents et un budget très important. Sylviane TISON indique qu'en fonction des équipements à mettre en place, il faut subventionner cette association pour qu'elle reste dynamique.				
<b>FNACA</b>	<b>650 €</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	Unanimité
Observation : Kévin DELON demande si l'association a sollicité d'autres communes. Jean-Luc				

TESTUT demande pourquoi on doit payer le repas aux anciens combattants ? Le maire souhaite leur octroyer cette subvention exceptionnelle car ils ont servi la nation.				
<b>IN ALLEGRIA</b>	<b>500 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	Unanimité
<b>LA CHAMBRE A CONCERTS</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	Unanimité
Observation : Joëlle SERENNE ne prend pas part au vote. Myriam LEZOURET-CONQUET demande si les concerts son payants. Magali COQUOIN répond que oui mais les tarifs sont attractifs pour permettre à chacun d'y participer.				
<b>LA TRESSE</b>	<b>500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	Majorité avec 5 contre et 1 abstention
<p>Observations :</p> <p>Mme COQUOIN indique qu'elle souhaite la pérennité de l'association, les bénévoles ont fourni un gros travail pour lancer l'association. Pour ce faire, il faut absolument que LA TRESSE développe des actions qui correspondent aux besoins des lalbenquois.</p> <p>Pour plus de clarté et pour une bonne utilisation de l'argent public, il ne faut pas qu'il y ait de doublons au niveau des activités entre la Tresse et les commerçants, La Tresse et les autres associations ou les autres entités publiques.</p> <p>Mme COQUOIN insiste sur le fait que son travail, c'est de faire remonter les ressentis du terrain, aujourd'hui beaucoup de lalbenquois ne comprennent pas quel est le rôle de l'association, il faut en tenir compte, il faut ouvrir au sens figuré le presbytère, il faut communiquer davantage. De même certaines associations craignent d'être absorbées par La Tresse, il faut expliquer et rassurer.</p> <p>Le coworking dans des locaux adaptés est une opportunité financière pour LA TRESSE, il faut qu'elle le développe.</p> <p>Kévin DELON indique que ce serait normal de proposer 150 €, car de ne rien donner, cela ne s'est jamais produit. Le nombre d'adhérents est de 300 personnes et ce serait bien de récompenser du travail accompli.</p> <p>Sur le nombre d'adhérents, Mme COQUOIN répond à Mr DELON que le calcul du nombre d'adhérents n'est pas le même que pour les autres associations, toute personne qui participe à une activité de la Tresse devient automatiquement adhérent.</p> <p>Kévin DELON indique qu'ils sont ouverts depuis le début. Ils n'avaient pas jusque-là des locaux adéquats et ils viennent juste d'intégrer les nouveaux lieux. J'ai l'impression que l'on se focalise sur les difficultés de communication, on ne s'immisce pas dans les autres associations. On ne doit pas mettre le doigt sur une association, c'est pour cela que je souhaiterais que l'on octroi une subvention de 150 €.</p> <p>Kévin DELON indique qu'ils doivent démontrer avec leurs activités l'intérêt du projet à long terme.</p> <p>Jean-Luc TESTUT demande si on ne donne rien, est-ce que l'on met l'association en difficulté ? Sandra MOVSESSIAN indique qu'elle a suivi l'assemblée générale de l'association et que le budget est prévu avec une subvention de 500 €</p> <p>Le Maire indique que la juriste de l'AMF46 nous a alerté sur le faible montant du loyer. Cela peut être assimilé à une subvention indirecte. Monsieur le Maire indique que le loyer et les charges sont fixés à 350 €/mois, alors que le prix du marché devrait être à 2 000 €/mois.</p> <p>Le locataire étant une association, on peut considérer que la différence entre le prix du marché et le montant de loyer effectivement convenu constitue une subvention indirecte. C'est pour cela qu'il n'est pas prévu d'attribuer une subvention supplémentaire.</p> <p>Sylviane TISON indique qu'il y a deux poids, deux mesures, un traitement différent pour cette association. Cela crée un déséquilibre.</p>				

Kévin DELON revient sur le principe que l'on met le doigt sur une association.  
 Pour une équipe qui prône le bien vivre pendant 6 mois, on oppose les associations au bout de 3 conseils municipaux.  
 Le Maire indique que le bail est attaquant, et il n'aurait pas dû être signé trois jours avant la fin de la précédente mandature.  
 Kévin DELON indique que l'on était d'accord sur les montants du loyer et des charges et que cela peut évoluer en fonction des bilans.  
 L'association touche une subvention de la CAF pour l'agrément espace de vie sociale et la commune va percevoir une subvention d'investissement de 80 000 €.  
 Sandra MOVSESSIAN, Jean-Luc TESTUT, Kévin DELON, Myriam LEZOURET-CONQUET et Serge CHARONNAT sont contre de ne rien attribuer,  
 Johanna DAUTEUILLE : s'abstient et les autres élus à la majorité votent pour pas de subvention.

<b>LALBENQUE CHESS CLUB</b>	<b>800 €</b>	<b>700 €</b>	<b>700 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>LALBENQUE DANSE</b>	<b>1 000 €</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>Unanimité</b>
Observation : Charles LONJOU et Géraldine GUIRAL ne prennent pas part au vote				
<b>LALBENQUE FUTSAL</b>	<b>1 000 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	<b>Unanimité</b>
Observation : Myriam LEZOURET-CONQUET ne prend pas part au vote				
<b>LALBENQUE IMAGES</b>	<b>350 €</b>	<b>350 €</b>	<b>350 €</b>	<b>Unanimité</b>
Observation : Magali COQUOIN ne prend pas part au vote				
<b>LALBENQUE MULTISPORTS</b>	<b>2 000 €</b>	<b>1 200 €</b>	<b>1 200 €</b>	<b>Unanimité</b>
Observations : Johanna DAUTEUILLE et Myriam LEZOURET-CONQUET ne prennent pas part au vote				
<b>LALBENQUE PETANQUE</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	<b>Unanimité</b>
Observation : Charles LONJOU ne prend pas part au vote				
<b>LE CHENE PENSANT</b>	<b>30 €</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>LE MILLE PATTES</b>	<b>900 €</b>	<b>900 €</b>	<b>900 €</b>	<b>Unanimité</b>
Observations : Joëlle SERENNE ne prend pas part au vote				
<b>LES AMIS DE PAILLAS</b>	<b>700 €</b>	<b>700 €</b>	<b>700 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>LES HEURES DOUCES LALBENQUOISES</b>	<b>600 €</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>Unanimité</b>
Observations : Joëlle SERENNE et Géraldine GUIRAL ne prennent pas part au vote				
<b>MODEL CLUB CAHORS LALBENQUE</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>N QUEUE NI TETE</b>	<b>500 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>QUERCY BLANC MODELISME</b>	<b>800 €</b>	<b>600 €</b>	<b>600 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>REN'ART</b>	<b>2 000 €</b>	<b>1 200 €</b>	<b>1 200 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>SRG (site remarquable du goût)</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>Unanimité</b>
Observation : Denis FRAUX ne prend pas part au vote				
<b>SAINT-HUBERT LALBENQUOISES</b>	<b>800 €</b>	<b>800 €</b>	<b>800 €</b>	<b>Unanimité</b>
Observation : Aymeric DELON, Denis FRAUX, Sébastien NODARI ne prennent pas part au vote				
<b>LES VALPARES</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>Unanimité</b>
<b>ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ECOLE SAINTE</b>	<b>2 000 €</b>	<b>600 €</b>	<b>600 €</b>	<b>Unanimité</b>

<b>THERESE</b>				
Observation : Sandra MOVSESSIAN, Johanna DAUTEUILLE, Fabrice HODJIGUE et Sébastien NODARI ne prennent pas part au vote				
<b>ASEL</b>	<b>500 €</b>	<b>200 €</b>	<b>0 €</b>	Majorité avec 8 contre, 4 pour et 7 abstentions
<p>Observation :</p> <p>Mme COQUOIN redonne la signification du nom de l'association à 2 reprises : Association pour le Soutien à l'Écologie Locale.</p> <p>Le dernier numéro de la Caselle Enchênée n'a plus rien à voir avec le rôle premier de l'ASEL. Néanmoins, pour tenir compte du travail des bénévoles et ne pas les pénaliser, elle propose une subvention de 200 € puisque des opérations de nettoyage de sites pollués ont été réalisées.</p> <p>Charles LONJOU indique que l'ASEL est devenue une association politique donc pas de montant de subvention.</p> <p>Delphine PAGUESSORHAYE a trouvé le numéro du journal de mars hors sujet.</p> <p>Aymeric DELON rappelle la jurisprudence, il y a des objets d'intérêts publics,</p> <p>Joëlle SERENNE indique qu'ils se sont rencontrés avec l'association ASEL, et l'association ne participera pas à la fête de la nature cette année.</p> <p>Fabrice HODJIGUE indique que le Président a fait quand même des excuses donc je voterai pour l'octroi de la proposition de 200 €.</p> <p>Vote : 8 Contre pour donner une subvention : Delphine PAGUESSORAYE, Sylviane TISON, Joëlle SERENNE, Philippe PARIAT, Charles LONJOU, Denis FRAUX, Géraldine GUIRAL et Serge SPERANDIO,</p> <p>4 votes Pour : Fabrice HODJIGUE, Sébastien NODARI, Magali COQUOIN et Jean-Luc TESTUT,</p> <p>7 Abstentions : Kévin DELON, Serge CHARONNAT, Myriam LEZOURET-CONQUET, Sandra MOVSESSIAN, Johanna DAUTEUILLE, Aymeric DELON et Patricia BOURGNOU</p>				
<b>SULPIC</b>	<b>1 400 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	Unanimité
Observation : Kévin DELON et Myriam LEZOURET-CONQUET ne prennent pas part au vote				
<b>VTT LALBENQUE</b>	<b>1 000 €</b>	<b>800 €</b>	<b>800 €</b>	Unanimité

#### Autres subventions et/ou participations :

**L'association des secrétaires de mairie du Lot** : proposition d'une subvention de 100 € pour le 1<sup>er</sup> congrès le 12/06/26 à l'unanimité.

**Le collège St Thérèse** : Sébastien NODARI, Johanna DAUTEUILLE et Sandra MOVSESSIAN n'ont pas pris part au vote et à l'unanimité, versement participation voyages : 990 € pour le voyage à Venise et 930 € pour le voyage à Najac et 200 € pour une comédie musicale.

**Coopérative scolaire école élémentaire** : octroi d'une subvention de 700 € à l'unanimité,

**Coopérative scolaire école maternelle** : octroi d'une subvention de 400 € à l'unanimité,

**OGEC Sainte Thérèse** : octroi d'une subvention de 200 € à l'unanimité, mais Fabrice HODJIGUE, Sébastien NODARI et Joëlle SERENNE ne prennent pas part au vote

**Le combat du souffle** : octroi d'une subvention de 800 € à l'unanimité

**Les vols du cœur** : octroi d'une subvention de 200 € à l'unanimité

**Mutuelle coups durs** : Myriam LEZOURET-CONQUET ne prend pas part au vote et à l'unanimité, participation de 100 €

**Les restos du cœur** : Myriam LEZOURET-CONQUET ne prend pas au vote, attribution d'une subvention de 500 € à l'unanimité

**Le secours catholique** : Myriam LEZOURET-CONQUET ne prend pas au vote, attribution d'une subvention de 700 € à l'unanimité

**Le secours populaire** : Myriam LEZOURET-CONQUET ne prend pas au vote, attribution d'une subvention de 500 € à l'unanimité

Kévin DELON indique que jusqu'à présent, il était attribué une subvention identique aux trois associations et cette année, on fait une différence.

Mme COQUOIN répond que cette distinction au niveau du Secours Catholique avait déjà été faite sur les subventions de l'année dernière, les membres de la commission avaient considéré qu'il fallait donner un peu plus car le Secours Catholique versait des dons financiers aux personnes en grande difficulté.

**Après avoir traité l'ensemble des demandes, c'est une enveloppe de 38 320 € qui a été votée et répartie.**

### **8 – Rénovation du presbytère en Tiers-lieu : avenants au marché**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la maîtrise d'œuvre sollicite 3 avenants aux marchés de travaux concernant la rénovation du presbytère en tiers lieu, à savoir :

**LOT 5 : Enduits : avenant n° 1 pour un montant HT de 2 605 €, soit TTC de 2 865.50 €**  
Montant initial de 49 150 € HT et nouveau marché avec avenant à 51 755 € HT.

**LOT 8 : Menuiseries extérieurs : avenant n° 2 pour un montant HT de 2 370 €, soit TTC de 2 844 €**

Montant initial de 37 630.99 € HT et nouveau marché avec avenants à 41 572.06 € HT

**LOT 12 : nettoyage : avenant n° 1 pour un montant HT de 490 €, soit TTC de 588 €**  
Montant initial de 1 800 € HT et nouveau marché avec avenant à 2 290 € HT

Observation de Kévin DELON : il y a une erreur dans le document, le chantier a été confié à l'architecte Alice RAMAZ.

**Le conseil municipal valide les avenants aux lots n°5, 8 et 12 du marché public de travaux relatif à l'opération de rénovation de l'ancien presbytère et donne à Monsieur le Maire le pouvoir de signer lesdits avenants.**

**Pour l'avenant 1 au LOT 5 : validation à l'unanimité**

**Pour l'avenant 2 au LOT 8 : validation à la majorité avec 1 vote CONTRE : Jean-Luc TESTUT et 4 ABSTENTIONS, celles de Johanna DAUTEUILLE, Didier FRAUX, Serge CHARONNAT et Charles LONJOU.**

**Pour l'avenant 1 au LOT 12 : validation à l'unanimité.**

### **9 – CCAS : nomination des 6 membres nommés non élus pour compléter la composition du conseil d'administration**

Suite à la séance du 27/03/2026, il a été fixé le nombre de membres au CCAS et procédé à l'élection des membres élus.

Pour rappel les élus sont :

**Magali COQUOIN, Kévin DELON, Géraldine GUIRAL, Delphine PAGUESSORHAYE, Philippe PARIAT et Joëlle SERENNE.**

Le maire est le Président du CCAS.

### Information sur les membres nommés du Centre communal d'action sociale (CCAS) :

Suite à un appel à candidatures du 31/03 au 09/04 au niveau des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union Départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées, nous avons recueilli des candidatures et je vous propose la liste suivante :

#### Représentants associatifs :

- Martial RENAUDOT (association dans le domaine de l'insertion et la lutte contre l'exclusion : restos du cœur)
- Didier SAMIN (association de retraités et de personnes âgées)
- Patricia CHATELIN (association de personnes handicapées)
- Séverine LAMBIN (association de l'UDAF)

#### Représentants nommés :

- Elodie SAGUET (monitrice d'atelier et suivi d'insertion professionnelle)
- Lise DELON (infirmière)

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est désormais complet et une première séance est prévue **jeudi 30/04 à 18 h** compte tenu de la date limite pour le vote du budget.

### 10- Dénomination de voies communales

Monsieur le Maire indique que profondément attaché à l'esprit patriotique, à la lutte contre le terrorisme islamiste, à la sécurité publique, profondément reconnaissant à nos héros de la Nation et nos forces de gendarmerie qui sont nos si précieux protecteurs dans nos villages, J'ai voulu faire en ce début de mandat un acte symbolique fort : donner à l'espace où se situe le monument aux morts du village le nom de **Carré Colonel Arnaud BELTRAME**.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de créer la dénomination de deux voies :

- **Chemin des crêtes de Laval**, dont les parcelles concernées sont : AW109-110-111-113-115 / AS91-92-93-94-352-353
- **Chemin de la Draille** : sont concernées les parcelles suivantes : AR 20-24-25-26-27-28-29-30-31-32-36-37-38-39-40-41-42-43 et 164.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité la dénomination des voies communales "Carré Colonel Arnaud Beltrame", "Chemin des crêtes de Laval" et "Chemin de la draille".**

### 11 – Comités consultatifs : tirage au sort des membres non élus.

Monsieur le Maire laisse la parole à Aymeric DELON pour la présentation de ce dossier.

Il rappelle que le conseil municipal du 27 mars 2026 a constitué des comités consultatifs municipaux (plus communément appelés "comités") pour répondre à l'intérêt d'inclure l'avis et l'expertise de Lalbenquois sur différents domaines de politique publique locale, sur le fondement de l'article L2143-2 du CGCT.

Dans le règlement adopté le 27 mars 2026, il est fait mention en son article 3 *bis* que la composition des comités comprend six membres non élus.

Plus précisément :

- **deux membres sont nommés par le groupe majoritaire ;**
- **deux membres sont nommés par les groupes d'opposition et minoritaire ;**
- **deux membres sont tirés au sort parmi une liste de candidats, sous réserve de :**

L'inscription de la personne sur les listes électorales de Lalbenque, la transmission dans les formes et les délais faits mentions lors de la campagne de candidature (date butoir : lundi 27 avril 2026 23h59), un candidat tiré au sort ne peut être membre que d'un seul comité.

Après recueil des propositions de nomination des membres non élus dans chaque comité auprès des groupes de l'assemblée municipale, et à la suite de la réalisation des opérations de tirage au sort, la proposition de composition des comités est la suivante :

Suite à la création et à la composition des comités consultatifs au cours de la séance du conseil municipal du 27/03/2026, il convient de compléter ces comités avec les membres non élus.

Conformément au règlement des commissions et comités consultatifs validé lors de la séance du 27/03/2026, il est convenu ce qui suit :

Chaque comité est composé de 6 membres élus et 6 membres non élus.

Dans les membres non élus et dans cet ordre :

- **2 membres sont désignés par l'équipe majoritaire**
  - **2 membres sont désignés par l'équipe minoritaire**
  - **2 membres sont tirés au sort suite à candidature.**
- **Comité Enfance et Écoles** : Président : Sébastien NODARI, animateur : Denis FRAUX, Patricia BOURGNOU, Johanna DAUTEUILLE, Kévin DELON, Delphine PAGUESSORAHYE.  
**Membres non élus** : Madison CHATEAU, Sylvie PAGES-GRATADOUR, Marion BASTIT, Séverine LAMBIN, Karina FOURCADE et Alexia PENICHOT
  - **Comité Réseaux** : Président : Charles LONJOU, animateur : Denis FRAUX, Myriam LEZOURET-CONQUET, Philippe PARIAT, Serge SPERANDIO, Jean-Luc TESTUT.  
**Membres non élus** : Romain CALMETTE, Guillaume VINEL, Anaël MARTIN, Aleth GALLAND, Didier FOURCADE et Philippe MONTET.
  - **Comité Sécurité et Infrastructures** : Président : Philippe PARIAT, Animateur suppléant : Serge SPERANDIO, Serge CHARONNAT, Denis FRAUX, Charles LONJOU, Delphine PAGUESSORAHYE.  
**Membres non élus** : Fabien COQUOIN, Florian MURAT, Sébastien MORGAN, Françoise DELMOND, Laurence BRIN et Marie-Christine LAPEYRE.
  - **Comité Santé et Lien social** : Président : Magali COQUOIN, Animateur : Fabrice HODJIGUE, Myriam LEZOURET-CONQUET, Sandra MOVESESSIAN, Delphine, PAGUESSORAHYE, Jean-Luc TESTUT.  
**Membres non élus** : Lise DELON, Séverine BOISSY, Emilienne VINCENS, Jean-Christophe VIALARET, Marie-José MONTET et Roland HECAMPS.
  - **Comité Attractivité et Protection du territoire** : Président : Aymeric DELON, Animateur suppléant : Sylviane TISON, Kévin DELON, Fabrice HODJIGUE, Philippe PARIAT, Jean-Luc TESTUT.  
**Membres non élus** : Mathieu LEFEVRE, Philippe SUDRES, Graziella HOUEZAU, Aurélie MELET, Gérôme SALDES et Patrick BACH.
  - **Comité Budget participatif et Démocratie locale** : Président : Joëlle SERENNE, animateur suppléant : Aymeric DELON, Serge CHARONNAT, Fabrice HODJIGUE, Myriam LEZOURET-CONQUET, Sylviane TISON.

**Membres non élus :** Brigitte DECAIGNY, Jean GASTALDO, Jean DEVIC, Claire MARZET, Isabelle DEILHES et Alain REMIZE.

Kévin DELON indique qu'il n'est pas fait opposition entre commission municipale et comité consultatif.

Aymeric DELON rappelle que le choix des comités a été fait sur conseil de la juriste de l'AMF46.

Aymeric DELON propose au prochain conseil municipal de modifier le règlement afin de prévoir des suppléants aux membres non élus parmi les candidatures non tirées au sort.

## **12 - Constitution du Jury d'Assises 2027 : tirage au sort**

Monsieur le Maire rappelle que depuis la loi du 28 juillet 1978 instituant le jury d'assises, est susceptible d'être appelé à exercer cette fonction toute personne répondant cumulativement aux conditions suivantes :

- être de nationalité française ;
- avoir au moins 23 ans ;
- savoir lire et écrire en français ;
- ne pas se trouver en situation d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

Il est impossible de refuser d'être juré, sauf dispense exceptionnelle à formuler dans les cas suivants :

- avoir plus de 70 ans ;
- ne plus habiter dans le département où se réunit la cour ;
- présenter un motif sérieux (maladie, impératifs professionnels ou familiaux).

La commune procède au tirage au sort sur la base des listes électorales, à savoir : 5 noms pour le bureau 1 et 1 nom pour le bureau 2.

AZEVEDO François  
ZUCKERMANN Shendy  
GUYARD Didier  
COURDESSES Aurore  
CARIAT Caroline  
BOISSET Didier

Cette liste sera adressée ensuite au Tribunal de Grand Instance de Cahors.

## **13 – Questions Diverses**

### **Fête de la nature 2026**

L'édition 2026 de la Fête de la nature de Lalbenque, un évènement à portée nationale autour de la biodiversité, aura lieu le week-end du **23 et 24 mai 2026**.

Nous avons fait le choix de structurer cette opportunité de mise en valeur de notre biodiversité communale autour d'une thématique, à savoir la biodiversité volante (insectes, oiseaux...). D'où le nom poétique dont nous affublons cette édition : « **Ailes & Merveilles** ».

### **Cérémonie de l'Armistice du 08 mai 1945**

La commémoration de l'Armistice du 08 mai 1945 aura lieu le dimanche 10 mai à 12h00 au monument aux morts de la commune.

Il sera suivi du traditionnel pot organisé par le Comité des fêtes de Lalbenque.

### Fête votive de Lalbenque

Le week-end du 08 mai est en effet le moment de la fête votive annuelle dans le bourg de Lalbenque. L'édition 2026 se déroulera du vendredi 08 au dimanche 10 mai.

### Grand Prix de Lalbenque 2026

Le Grand Prix de Lalbenque, course de vélo organisée par Cahors cyclisme et qualificative pour le championnat régional de la discipline, se tiendra **ce dimanche 03 mai**. Deux courses s'élanceront à 13h30 et 15h30 sur un circuit de 7,8 kilomètres, pour **une remise des prix prévue à 17h30**.

### Cérémonie du Mai des élus

La tradition de l'hommage populaire aux nouveaux élus municipaux se tiendra ce samedi 02 mai en deux temps, **à Lalbenque** autour du Pigeonnier et de la Place du Mercadiol à 14h30 puis **à Saint-Hilaire** au niveau de la Salle des fêtes à 17h30. La plantation des deux arbres sera suivi d'un moment convivial.

### Prochain conseil municipal

Le prochain conseil est prévu pour le **vendredi 29 mai** à 19h30.

Kévin DELON demande pourquoi l'information de la cérémonie du mai des élus n'est visible que sur la page Facebook de Lalbenque énergie commune.

Monsieur le Maire indique qu'ils ont hésité à le mettre sur la page de la commune mais c'est un événement financé entièrement par les élus, donc ils ne voulaient pas créer de confusion mais vous êtes invités et les bienvenus.

Précision : la remise des prix pour le Grad Prix de Lalbenque le 3/05/26 aura lieu à côté du city parc.

**Plus aucune question, la séance est levée à minuit.**

Fait à Lalbenque, le 7/05/2026

Le secrétaire de séance,

  
Serge CHARONNAT.

Le Maire,

  
Sébastien NODARI.

**Aucune observation est faite et le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du 28/04/2026 lors de la séance du 29/05/2026.**

